

Mercredi 13 septembre 2017  
DOSSIER DE PRESSE

## La Ville de Châteauroux primée trois fleurs en 2017



---

### CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

[alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr](mailto:alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr)

02 54 08 35 40

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)

## Un patrimoine végétal remarquable

Première ville de la Région Centre-Val de Loire en m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (382 hectares au total), Châteauroux dispose d'un riche patrimoine végétal, dont 15 229 arbres, d'un fleurissement apprécié et bénéficie d'un environnement de qualité en lien avec la rivière Indre qui la traverse sur une dizaine de kilomètres. La Ville s'investit pleinement pour proposer une qualité de vie agréable, une ville attractive et durable dans le cadre d'un projet de territoire.

## La Ville de Châteauroux déjà hautement récompensée

Pendant plus de 25 ans et ce, jusqu'en 2009, la Ville de Châteauroux a été reconnue au plus haut niveau en terme de fleurissement : quatre fleurs dès 1984, désignée lauréate internationale en 1986, Grand Prix National du Fleurissement depuis 1988.

La collectivité a fait le choix de se retirer du concours des Villes et Villages Fleuris en 2009 ; la grille d'évaluation du concours étant non conforme aux engagements de l'Agenda 21 pris la collectivité cette même année. Malgré l'absence de prix, la qualité du fleurissement a toujours été maintenue et la démarche d'embellissement et de promotion des actions en faveur de l'écologie toujours recherchées et formalisées plus particulièrement dans le cadre de la gestion différenciée de son patrimoine vert.

La grille d'évaluation du label ayant évolué depuis, la Ville a souhaité de nouveau concourir pour entre autres valoriser le travail de ses agents et offrir aux habitants et visiteurs, une vitrine de l'excellence végétale.

## Le label Ville et Villages fleuris

Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label mobilise près d'un tiers des communes françaises. Le Conseil national des Villes et Villages fleuris (CNVVF), association loi 1901, est chargé d'organiser et de promouvoir ce label. Il constitue le cadre général de l'organisation et initie les réflexions autour de son évolution.

## Le prix

Le label récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Il garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. Évoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social. En effet, la qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans la démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris.

Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle. Le label est progressivement devenu un baromètre de la qualité de vie des communes.

Gratuit jusqu'en 2016, le CNVVF a décidé de rendre obligatoire l'adhésion et la cotisation dès 2017. Le montant pour Châteauroux (catégorie 4 : entre 30 001 et 80 000 habitants) s'élève à 800 euros.

---

### CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

[alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr](mailto:alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr)

02 54 08 35 40

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)

### La candidature

Elle a été effective courant juillet, avec un dossier présentant la motivation de la Ville et intégrant les éléments de présentation du contexte communal (culturel, social, économique et environnemental) ainsi que les renseignements sur les critères d'évaluation du label.

### L'évaluation du jury

À tous les niveaux du label (de un à quatre fleurs), les communes sont évaluées et sélectionnées sur la base des critères définis par le CNVVF. Les communes sont visitées tous les trois ans.

Le jury régional a effectué sa visite le 23 août en présence, d'élus et de techniciens.

### La grille d'évaluation et les éléments d'appréciation

L'attribution du label Villes et Villages Fleuris s'effectue ainsi sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF :

- La motivation pour l'obtention du label.
- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

L'outil d'évaluation du label Villes et Villages Fleuris permet de préciser les exigences requises pour chaque niveau du label et d'adapter les critères à la taille de la commune.

### Objectif « trois fleurs » pour Châteauroux

L'objectif affiché par le service Espaces verts a été d'atteindre les trois fleurs ; cette obtention semblant être en adéquation avec son patrimoine et avec les moyens actuels alloués. L'engagement de la Ville de Châteauroux est une véritable reconnaissance du savoir-faire des jardiniers et s'inscrit dans le projet de service découlant de la nouvelle configuration du service espaces verts.

### Châteauroux, déjà ancrée dans une dynamique de réseaux

Que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale, la Ville de Châteauroux est inscrite dans une dynamique de réseaux :

- Réseau local : Châteauroux est l'une des communes référentes du réseau « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».
- Réseau régional : adhérente à l'ARF, la Ville a également été auditée dans le cadre du projet de recherche SERVEUR (SERVICES rendus par les Espaces verts URbains) financé par la Région Centre-Val de Loire. L'objectif était d'identifier les bienfaits des espaces non imperméabilisés urbains pour les populations, les retombées

---

#### CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

[alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr](mailto:alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr)

02 54 08 35 40

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)

pour les collectivités et d'approfondir les notions relatives aux services écosystémiques.

- Réseau national : la collectivité bénéficie des plates-formes et des travaux de Plante & Cité, Hortis et Idéal Connaissances.

### La valorisation des espaces verts : un enjeu pour une ville durable

Les villes sont souvent opposées à la nature et aux grands espaces. Le végétal serait alors une caractéristique des campagnes et des aires sauvages, mais non des villes. La nature est cependant bien présente en ville, à divers degrés. Qu'il s'agisse de parcs, de jardins, d'aires de loisirs et de sport, de sentiers, de rives ou de simples accotements végétalisés, les espaces de verdure s'accompagnent d'une multitude de bienfaits pour les populations citadines, pour le développement durable et pour l'économie locale. Les travaux scientifique et économique apportent aujourd'hui de nombreuses preuves des bénéfices associés :

- Les espaces verts favorisent la santé des habitants en apaisant le stress et en encourageant les activités physiques. Lieux de rencontres, les parcs, jardins et aires de loisirs renforcent le sentiment d'appartenance aux quartiers, et plus largement à la communauté.
- Véritables usines biologiques, les espaces de verdure contribuent naturellement à l'évacuation des eaux pluviales, ainsi qu'à la dépollution des eaux, de l'air et des sols. Ils favorisent la biodiversité au cœur même des grandes agglomérations.
- Sur le plan économique, la gestion des espaces verts implique de nombreux emplois locaux. A ceux-ci s'ajoutent des emplois indirects liés à une meilleure attractivité démographique, touristique et économique des villes et des quartiers.

La prise en compte des services écosystémiques dans le cadre de politiques publiques est donc un enjeu fort pour l'aménagement de la ville durable.

### Ville d'accueil des assises régionales du Cadre de vie en 2019 ?

Le 29 septembre 2016, se sont tenues à Bourges les 22<sup>e</sup> Assises régionales du Cadre de vie et de l'Embellissement sur le thème de « La Ville en Vert ». À cette occasion, Monsieur Roland Vrillon a pu échanger avec Monsieur Roland-Marie Marceron (Président de l'Association régionale du Fleurissement ARF Centre) et s'est proposé d'accueillir à Châteauroux les assises dès 2019.

### La récompense « trois fleurs » pour Châteauroux

Dans un courrier en date du 28 août 2017, le jury régional fait savoir à la Ville de Châteauroux qu'elle obtient le classement maximum au niveau régional, c'est-à-dire une labellisation « trois fleurs ».

### Une vitrine du savoir-faire végétal, la conclusion générale du jury

*« Un savoir-faire technique, des espaces verts de qualité, l'implication des élus permettent d'atteindre la qualité du cadre de vie correspondant au label « trois fleurs ». La ville, riche en patrimoine bâti, historique et paysager, est en adéquation avec l'ensemble des critères de la grille d'évaluation du label des villes et villages fleuris. »*

---

#### CONTACT PRESSE

Alexis Rousseau-Jouhennet

[alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr](mailto:alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr)

02 54 08 35 40

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)

Cette récompense atteste de l'engagement pour la promotion et la valorisation de la Ville de Châteauroux, et est une reconnaissance du savoir-faire des agents.

### **Bientôt les « quatre fleurs » ?**

Le jury estime même que la Ville est apte à concourir au label « quatre fleurs », eu égard à la compétence des élus et des agents. L'ARF propose de présenter la candidature au CNVVF pour une visite du jury national dans le courant de l'été 2019.

---

#### **CONTACT PRESSE**

Alexis Rousseau-Jouhennet

[alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr](mailto:alexis.rousseau-jouhennet@chateauroux-metropole.fr)

02 54 08 35 40

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)